

PRÉPARER SON VOYAGE À L'ÉTRANGER

Partager :

Sommaire

1. VOYAGER : AVEC QUELS PAPIERS ?
2. VOYAGER : EN SÉCURITÉ.
3. L'ARGENT
4. LES TRANSPORTS
5. VOYAGER ET TROUVER UN TOIT
6. VOYAGER : AVEC QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?
7. LIENS UTILES
8. VACCINATIONS
9. AIDES AU PROJET



Vous envisagez de partir à l'étranger : posez vous les bonnes questions pour bien préparer son voyage : les papiers indispensables, les autorisations de sortie, l'argent, l'hébergement, la santé, les assurances,etc...

VOYAGER : AVEC QUELS PAPIERS ?

Si vous êtes citoyen de l'UE, vous pouvez voyager entre les pays de l'Espace Schengen (Autriche, Hongrie, Norvège, Belgique, Islande, Pologne, République tchèque, Italie, Portugal, Danemark, Lettonie, Slovaquie, Estonie, Liechtenstein, Slovénie, Finlande, Lituanie, Espagne, France, Luxembourg, Suède, Allemagne, Malte, Suisse, Grèce, Pays-Bas) sans devoir montrer votre carte d'identité ou votre passeport à la frontière . Il est quand même toujours fortement recommandé d'être en possession de son passeport ou de sa carte d'identité pour pouvoir prouver son identité en cas de besoin.

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité reste obligatoire pour voyager depuis ou vers la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Irlande, la Roumanie et le Royaume-Uni, car ces pays font partie de l'UE, mais pas de l'espace Schengen.

(Sources : http://europa.eu/youreurope/citizens/travel/entry-exit/eu-citizen/index_fr.htm)

SITE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'INFORMATIONS EUROPÉENNES : TRAVAIL, SANTÉ, SHOPPING, VÉHICULES, FAMILLE, ÉDUCATION, VOYAGES.

<http://www.europa.eu/youreurope>

Pour se rendre dans un pays hors Union, un passeport voire un visa s'imposent. En cas de perte à l'étranger, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat français.

VISA

Apposé sur le passeport, le visa est souvent obligatoire pour les pays hors Europe. Il constitue la preuve qu'une autorisation d'entrer dans le pays a été donnée au demandeur.

Il existe différents types de visas (tourisme, affaires, études), dont la validité varie en fonction de la législation du pays d'accueil. Pour les documents à fournir, les délais d'obtention et le coût, renseignez-vous auprès du consulat du pays que vous allez visiter.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - EXPATRIATION

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur résidant en France et qui voyage seul ou avec une autre personne que ses parents doit être muni notamment d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

VOYAGER : EN SÉCURITÉ.

112 : APPEL D'URGENCE

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen, qui fonctionne dans toute l'UE gratuitement.

PAYS À RISQUE

Le site du Ministère des Affaires Européennes et étrangères délivre des conseils de dernière minute pour éviter de se rendre dans les pays à risque :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

ARIANE : SIGNALER VOTRE PRÉSENCE À L'ÉTRANGER

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires étrangères.

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination.
- la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.

DOUANES

Tout objet acheté à l'étranger doit être déclaré à la douane. Pour tout savoir sur les contrôles douaniers en Europe :

SITE INTERNET DE LA DOUANE

<http://www.douane.gouv.fr/>

GARDER LA FORME

COUVERTURE MÉDICALE

Les modalités de votre protection sociale pendant un séjour à l'étranger varient selon la destination choisie.

Si vous partez dans un pays de l'Union européenne :

- demandez la carte européenne d'assurance-maladie à votre caisse d'assurance-maladie. Nominative et individuelle, cette carte est valable 2 ans. Elle atteste de vos droits à l'Assurance-maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.

Si vous partez hors Europe :

- avant votre départ vous devez vous renseigner sur l'état sanitaire du pays et sur les frais médicaux qui resteront éventuellement à votre charge. Dans certains pays, les soins, notamment hospitaliers, coûtent très chers. Il est donc prudent d'être couvert par un contrat d'assurance ou d'assistance.

Le voyageur doit conserver les justificatifs de ses dépenses de santé et les présenter à son retour à sa caisse d'assurance maladie, accompagné du formulaire cerfa n°12267*04 "soins reçus à l'étranger".

(Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F213>)

CPAM - CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

<http://www.ameli.fr>

En dehors de l'Union européenne, le pays de destination peut avoir signé des conventions avec la France. Contactez le Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale :

CLEISS - CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ

SOCIALE :

<http://www.cleiss.fr>

VACCINATIONS

Avant de partir, assurez-vous auprès de votre médecin traitant que tous vos vaccins sont à jour et, selon votre destination, si des dispositions particulières sont à prendre. Il est recommandé de vous y prendre suffisamment à l'avance.

ASSURANCE

Prévoyez une assurance annulation ainsi qu'un contrat d'assistance (apporte une aide immédiate comme le rapatriement ou le dépannage).

L'assurance « responsabilité civile étendue » est obligatoire (comprise dans l'assurance logement).

Institut Pasteur

Le centre médical de l'Institut Pasteur propose sur son site des conseils très pratiques pour tous les candidats au voyage :

LE CENTRE MÉDICAL DE L'INSTITUT PASTEUR

<http://www.pasteur.fr/sante>

L'ARGENT

La carte bancaire

Avant de partir, vérifiez la validité de votre carte de paiement internationale (Visa, Mastercard).

Pays de l'UE utilisant l'euro: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Pays de l'UE n'utilisant pas l'euro: Bulgarie, Danemark, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Les chèques de voyage

Si vous optez pour les chèques de voyages, sachez qu'ils sont acceptés partout dans le monde. Vous pouvez les commander à la banque, à la poste ou auprès d'organismes tels que American express et Travelex (www.travelex.com).

Les cartes de réduction

Les cartes ISIC et IYTC permettent de bénéficier de réductions dans de nombreux domaines (transports, assurances, achats, visites, loisirs...). La première est réservée aux étudiants, la seconde à tous les jeunes de moins de 26 ans (prix : 12 €, validité : 1 an)

ISIC - LA CARTE D'ÉTUDIANT INTERNATIONALE

<http://www.isic.fr/>

LES TRANSPORTS

L'AVION

La création d'un marché unique européen dans le secteur des transports aériens s'est traduite par une baisse des tarifs et un plus grand choix de transporteurs et de services pour les passagers.

L'UE tient à jour une liste des compagnies aériennes interdites de vol sur son territoire et non autorisées à utiliser ses aéroports :

SITE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES TRANSPORTS : LISTE NOIRE

https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

LE TRAIN

Un bon moyen de découvrir l'Europe en train est d'acheter un abonnement de train international. Sept opérateurs de trains à grande vitesse se sont associés pour créer le réseau Railteam, qui vise à faciliter autant que possible les déplacements sur le réseau ferroviaire à grande vitesse européen.

RAILTEAM - TRAIN À GRANDE VITESSE EN EUROPE

<http://www.railteam.fr/>

La plateforme de vente en ligne InterRail fédère l'ensemble des offres en Europe via les passes InterRail : Pour les pays non européens, renseignez-vous sur les sites et guides de voyage.

INTERRAIL CHEMINS DE FER EUROPÉENS

<http://francais.interrailnet.com/enfr/>

AUTOCAR

Le réseau des compagnies de voyages en autocar est très étendu en Europe. Eurolines (www.eurolines.eu) dessert une trentaine de pays et propose aussi des séjours avec plusieurs modes d'hébergement.

EUROLINES

<http://www.eurolines.fr>

LA VOITURE

Un permis de conduire en cours de validité délivré dans un pays membre est valable dans toute l'Union européenne.

Le permis de conduire français est reconnu par convention dans tous les États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Hors de l'Union européenne, certains pays exigent qu'il soit accompagné d'un permis de conduire international. Pour vous en assurer, vous pouvez vous renseigner auprès des services consulaires du pays concerné.

Comment l'obtenir ?

Pour obtenir un permis international, vous devez vous adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile (la procédure à suivre varie selon les départements).

Il est gratuit.

Durée de validité

Le permis international est valide pendant 3 ans et il est renouvelable au terme de cette période.

Pour les renseignements relatifs aux règles applicables en matière de permis de conduire :

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

http://ec.europa.eu/youreurope/citizens/vehicles/driving/index_fr.htm

Vérifier la validité des papiers d'assurance du véhicule.

Un carnet de passage en douane est nécessaire pour l'Asie, l'Australie et l'Afrique.

Ce carnet s'obtient auprès du service douanier de l'Automobile club :

CARNET DE PASSAGE EN DOUANE

<https://www.automobile-club.org/tourisme-et-voyages/carnet-de-passages-en-douane>

LOUER UN VÉHICULE

À défaut de partir avec son propre véhicule, il est également possible de louer des véhicules sur place. Les loueurs et les sites proposant des offres sont nombreux.

VOYAGER ET TROUVER UN TOIT

LES AUBERGES DE JEUNESSE

Les auberges de jeunesse proposent l'hébergement le moins cher. Pour vous loger dans une auberge de jeunesse, vous devez être titulaire d'une carte d'adhérent. Adressez-vous à la FUAJ ou à la Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ)

FUAJ - FÉDÉRATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE

<http://www.fuaj.org>

LFAJ - LIGUE FRANÇAISE POUR LES AUBERGES DE LA JEUNESSE

<http://www.auberges-de-jeunesse.com/>

AUBERGES DE JEUNESSE DANS LE MONDE

<http://www.hihostels.com/>

LES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA YMCA

Les centres d'hébergement de la YMCA (Young Men's Christian Association) disposent de chambres individuelles ou doubles (très rarement de dortoirs), à des prix plus avantageux que les hôtels.

C'est l'Union chrétienne de jeunes gens (UCJG) qui informe sur les centres d'hébergement de la YMCA et de la YWCA (Young Women's Christian Association) dans le monde.

YMCA - HÉBERGEMENT YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION

<http://www.ymca.int/>

LA COLOCATION

Solution abordable et relativement répandue.

COLOCATION D'APPARTEMENTS POUR LES VACANCES

<http://www.freeflats.com>

HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT

Le site propose un annuaire des beds and breakfast.

HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT

<http://www.bedandbreakfast.com>

HÉBERGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Presque toutes les villes étudiantes d'Europe ont des résidences universitaires. Les chambres sont vides de juillet à septembre. Renseignement auprès du Centre information Jeunesse local ou de l'université locale.

LES ÉCHANGES OU PARTAGES D'APPARTEMENTS

Dans certains pays anglo-saxons, la sous-location ou le partage sont fréquents. On peut trouver ces offres de partage d'appartements à l'université, dans les centres informations jeunesse, les centres culturels, ainsi que par le biais d'internet.

ECHANGES OU PARTAGES D'APPARTEMENTS

<http://www.homeexchange.com>

VOYAGER : AVEC QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Si vous avez un projet d'ordre humanitaire, économique ou sportif, mais que vous manquez d'argent, essayez d'obtenir une bourse – qui peut-être une aide financière, une aide matérielle, un service rendu, etc...

Avant de contacter un organisme donateur, préparez un solide dossier.

Certains organismes privés ou publics peuvent financer la totalité ou une partie du projet par le biais du mécénat ou du parrainage. Votre projet, dans ce cas, doit faire ressortir un intérêt pour l'organisme sollicité.

QUELQUES IDÉES DE BOURSES

LA FONDATION DE FRANCE

Chaque année, la Fondation de France et 120 fondations sous égide attribuent plus de 2200 bourses. Ces bourses privées s'adressent à des publics variés et peuvent concerner des domaines divers (études, recherche, projet solidaire ou individuel, voyage, etc.).

LA FONDATION DE FRANCE

<http://bourses.fondationdefrance.org/fr>

LES BOURSES DE LA GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

La Guilde européenne du Raid peut vous aider à préparer votre dossier si votre projet n'est pas un simple voyage. Elle gère par exemple le projet « solidarités étudiantes » (projets dans le domaine de la solidarité internationale).

LES BOURSES DE LA GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

<http://www.la-guilde.org>

LA BOURSE ZELLIDJA

La bourse Zellidja soutient un projet d'études réalisé à l'occasion d'un voyage en solitaire. Le thème est laissé à la seule initiative du candidat. Le voyage doit durer 1 mois minimum. Il faut être âgé de 16 à 20 ans et résider en France.

FONDATION ZELLIDJA

01 40 21 75 32

info@zellidja.com

<http://www.zellidja.com/>

L'OFAJ

Encourage, favorise et coordonne les échanges franco-allemands par le biais de bourses de voyages individuelles ou collectives et apporte une aide aux organisations de rencontres franco-allemandes.

Renseignements

OFAJ

<http://www.ofaj.org>

LE CROUS

Programme Culture Action destiné aux étudiants qui désirent monter un projet

CROUS TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES - CENTRE RÉGIONAL DE OEUVRES UNIVERSITAIRES

<http://www.crous-toulouse.fr>

LIENS UTILES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - EXPATRIATION

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/>

PORTAIL PROPOSANT UNE INFORMATION PÉDAGOGIQUE SUR L'UNION EUROPÉENNE

<http://www.touteurope.fr>

ISIC - LA CARTE D'ÉTUDIANT INTERNATIONALE

<http://www.isic.fr/>

EXPAT - PORTAIL DE L'EXPATRIATION ET DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

<http://www.expat.org>

SOLVIT RÉSEAU DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES EN LIGNE

http://ec.europa.eu/solvit/site/about/index_fr.htm

ESPACES VOYAGES DU CRIJ (BILLETS D'AVION, BUS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, CARTE ISIC, SÉJOURS UCPA, FORFAITS DE SKI...)

17 rue de Metz 31000 TOULOUSE

05 61 21 50 50

05 62 30 10 91

du lundi au vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 18h

voyages@crij.org

<http://www.crij.org>

VACCINATIONS

CENTRE DE VACCINATIONS INTERNATIONALES (CVI) DU CHU DE TOULOUSE

Place du Docteur Baylac, 3e étage du bâtiment Urgences - Réanimation - Médecines (URM) 31000 TOULOUSE

05 61 77 24 09 - les lundis et mercredis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, - les mardis et jeudis, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, - les vendredis de 9h à 12h30.

<https://www.chu-toulouse.fr/-vaccinations-internationales->

AIDES AU PROJET

CROUS TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES - CENTRE RÉGIONAL DE OEUVRES UNIVERSITAIRES

58, rue du Taur 31000 TOULOUSE

0561125400

<http://www.crous-toulouse.fr>

CROUS - Bourse Culture Action

Programme Culture Action destiné aux étudiants qui désirent monter un projet

FONDATION ZELLIDJA

01 40 21 75 32

info@zellidja.com

<http://www.zellidja.com/>